



Délibération
N° 2025-017

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : VOTE DES TAUX 2025 (FISCALITÉ DIRECTE LOCALE)

Date de la convocation : 03 AVRIL 2025

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le HUIT AVRIL à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. POLIFRONI Bruno, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, , Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle , Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier, Mme GHELARDINI Vanina.

Absents :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, M. GRAZIANI Jean-Charles.

M. REVELLI Hervé a quitté la séance.

Mme CASANOVA Nicole a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,

Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme RAGAS Viviane,

Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 14	Absents : 5	Représentés : 4
---	---------------------	------------------	----------------	--------------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Parallèlement au vote du budget primitif, Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les taux d'imposition 2025 pour les 3 taxes directes locales : Taxe foncière sur les propriétés bâties, Taxe foncière sur les propriétés non bâties et Taxe d'habitation. Concernant la nouvelle taxe foncière en vigueur depuis 2021, il est rappelé qu'elle intègre l'ancienne part départementale.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance :

De l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025,

Des circulaires afférentes à la fixation des taux

Compte tenu du fait que le produit attendu de la fiscalité directe locale pour obtenir l'équilibre du budget est de 1 212 761 euros, et qu'il permet de maintenir les taux d'imposition de l'année 2024,



Ouï l'exposé de son Président,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

DÉCIDE

De reconduire les taux 2024, conformément au tableau ci-dessous et à l'état de notification des produits prévisionnels ci-annexé :

	A titre indicatif			VOTE
	Taux 2020	Taux 2020 départemental	Taux 2021 à 2024	Taux votés pour 2025
Taxe d'habitation	15,95		15,95	15,95
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,43	12,9	27,33	27,33
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	70,96		70,96	70,96

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

